

Bruxelles, le 15 janvier 2008.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARTHENA, l'association défendant les intérêts des titulaires de droits d'auteur et de droits voisins, regroupe 30 associations et sociétés de gestion représentant des auteurs, éditeurs, artistes-interprètes et producteurs actifs dans différents secteurs culturels.

Depuis 1988, cette association défend les intérêts communs de ses membres et elle adopte, au nom du collectif, des positions communes en réaction à toutes les initiatives législatives concernant les divers aspects du droit d'auteur.

Aujourd'hui, ces aspects concernent principalement la copie privée, le droit de prêt, la reprographie, le statut et le contrôle des sociétés de gestion, la gestion collective de la musique sur l'Internet et le statut social et fiscal de l'artiste.

À partir de ce jour, REPROBEL vient renforcer ses rangs.

REPROBEL est l'organisation faîtière qui représente tous les auteurs et éditeurs d'œuvres graphiques et littéraires et qui a été désignée par le Ministre pour assurer la gestion des droits relatifs à la reprographie et au droit de prêt public.

Avec l'adhésion de REPROBEL, ARTHENA augmente sa représentativité dans toutes les disciplines bénéficiant de droits d'auteur.

Pour plus d'infos :

Serge VLOEBERGHES (président ARTHENA)

☎ 02/286.82.98

📄 02/230.02.05

📧 serge.vloeberghs@sabam.be

Benoit PROOT (directeur général REPROBEL)

☎ 02/789.66.60

📄 02/551.08.85

📧 bproot@reprobel.be